

Procès-verbal de l'Assemblée constituante
de la *Société d'études leibniziennes de langue française*,
tenue le samedi 16 novembre 2013 à 14h
dans la salle Halbwachs de l'Université Paris 1

Présents

Jean-Pascal Anfray	Arnaud Pelletier
Frédéric de Buzon	Marine Picon
Martine de Gaudemar	David Rabouin
François Duchesneau	Paul Rateau
Arnaud Lalanne	Anne-Lise Rey
Christian Leduc	

Procurations

Raphaële Andrault	Mogens Laerke
Andrea Costa	Jean-Baptiste Rauzy
Michel Fichant	Claire Rösler

1. Élection d'un président et d'un secrétaire de séance

Il est proposé par C. Leduc, appuyé par A. Pelletier, que P. Rateau soit élu président de séance.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé par A.-L. Rey, appuyé par M. Picon, que C. Leduc soit élu secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

2. Lecture de la lettre de Michel Fichant

Le président lit une lettre de Michel Fichant, retenu par divers engagements. M. Fichant affirme son soutien à la création d'une société leibnizienne francophone. En tant que vice-président de la Leibniz-Gesellschaft, il propose notamment de faire le lien entre la société allemande et la présente société.

3. Buts de la société

Le président mentionne les principales raisons justifiant la fondation de la société. D'abord le fait qu'il n'existe pas d'association francophone visant à promouvoir la recherche sur Leibniz, alors qu'il en existe dans d'autres pays ou régions du monde. Ensuite, le renouveau, sensible depuis plusieurs années, des études leibniziennes dans le monde francophone. Il est donc important de fonder une telle société rassemblant les chercheurs leibniziens

francophones, ou qui utilisent la langue française comme langue de travail (Espagne, Italie, Roumanie, Portugal, Amérique latine...).

Le président insiste par ailleurs sur la parfaite indépendance de la nouvelle société – dont la forme sera celle d’une association régie par la loi 1901 – par rapport aux institutions, établissements universitaires et centres de recherche auxquels les membres peuvent être associés.

La société aura les objectifs suivants :

- 1) L’organisation de congrès et de journées d’étude. Plus précisément, la société organisera un congrès tous les deux ans. P. Rateau propose d’être l’organisateur du premier congrès à l’Université Paris 1 en 2014, qui aura pour thème les *Principes de la nature et de la grâce*, dont on fêtera le tricentenaire de la rédaction.
- 2) Des publications. Plusieurs propositions sont évoquées, dont la publication des actes des congrès organisés par la société, la parution d’un bulletin de bibliographie leibnizienne et, à plus long terme, la création d’une revue scientifique consacrée à Leibniz.
- 3) La mise en place d’un site internet, qui pourrait abriter ledit bulletin et sur lequel figureraient les annonces de colloques, de séminaires et de publications sur Leibniz. R. Andrault propose de s’en occuper et d’actualiser régulièrement son contenu.
- 4) La collaboration avec les autres sociétés leibniziennes. Des présidents d’autres sociétés ont déjà manifesté leur intérêt à ce sujet, en particulier Enrico Pasini (Sodalitas Leibnitiana), Concha Roldàn (Sociedad Española Leibniz), Donald Rutherford (Leibniz Society of North America) et Kiyoshi Sakai (Societas Leibnitiana Japonica). Il est par ailleurs proposé qu’un responsable des affaires internationales soit désigné pour assister le président dans cette tâche.

L’assemblée discute du recoupement éventuel entre les activités de la société et celles du Centre d’études leibniziennes de l’Université Paris IV, ainsi que de la pertinence de créer un bulletin. Le président rappelle que la société n’entend pas se substituer aux centres de recherche, séminaires, ateliers sur Leibniz existant déjà, mais qu’elle développera ses activités de façon autonome.

4. Fonctionnement de la société

Le président soumet à la discussion une première version des statuts et règlements. Plusieurs points sont débattus, en particulier quant à la langue du congrès, aux conditions d’admission à la société et aux élections lors des assemblées annuelles. La question du quorum à respecter lors des réunions du conseil d’administration (CA) est discutée ainsi que celle du nombre des membres du CA. L’assemblée convient que le CA aura 9 membres. Par ailleurs, le Bureau sera constitué de 4 membres : un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

Les statuts et règlements révisés sont adoptés à l’unanimité

5. Élection du CA

La liste suivante est proposée pour la composition du Conseil d'administration :

Frédéric de Buzon
Martine de Gaudemar
François Duchesneau
Arnaud Lalanne
Christian Leduc
Arnaud Pelletier
Marine Picon
Paul Rateau
Anne-Lise Rey

Les candidats sont élus à l'unanimité

6. Élection du Bureau par le CA

Ont été élus, après vote du CA :

Michel Fichant, Président d'honneur
Paul Rateau, Président
François Duchesneau, Vice-Président
Anne-Lise Rey, Trésorière
Christian Leduc, Secrétaire.

La séance est levée à 18h sur proposition de P. Rateau, appuyée par C. Leduc.

Paul Rateau (président) et Christian Leduc (secrétaire)